



AMÉLIORER LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

DOSSIER DE PRESSE

Atelier régional sur le renforcement des laboratoires dans l'océan Indien- Port Louis, Maurice, 14-16 juin 2023

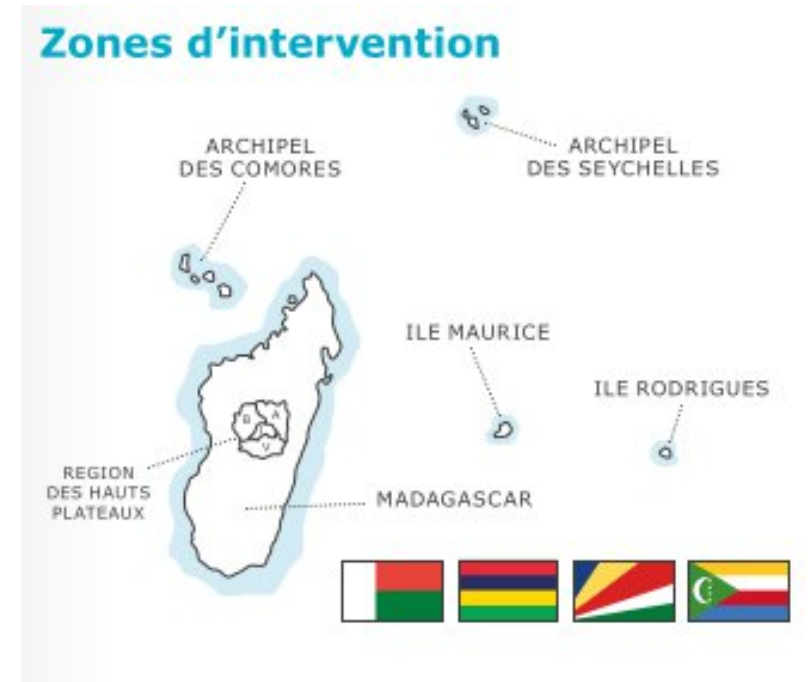


CONTEXTE

La Commission de l'océan Indien (COI) regroupe cinq pays, à savoir les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles, ainsi que La Réunion (France). Ce sont des États insulaires aux niveaux de développement hétérogènes, mais tous vulnérables aux effets du dérèglement climatique, aux aléas des cours mondiaux des denrées alimentaires, aux coûts du transport maritime et aérien, etc. D'où un risque persistant d'insécurité alimentaire.

Dans ce contexte, la COI a défini un programme stratégique (**Programme Régional de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel – PRESAN**) pour améliorer la sécurité alimentaire dans la région, notamment à travers une augmentation des échanges de produits agricoles et agro-alimentaires au niveau régional.

L'Union européenne (UE) appuie quant à elle un certain nombre d'interventions au niveau bilatéral et régional dans le secteur agricole, qui abordent entre autres les questions nutritionnelles, Sanitaires et Phyto-Sanitaires (SPS). C'est le cas du Programme Régional d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SANOI), qui vise à réduire la malnutrition et l'insécurité alimentaire dans la région de l'océan Indien. Ce programme est financé par l'UE à hauteur de 16 millions d'euros dans le cadre du 11^{ème} FED et est mis en œuvre en partenariat avec la COI pour une durée de **5 ans (mars 2020 – mars 2025)**.



QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PROGRAMME SANOI ?

Le programme régional SANOI est composé de 4 objectifs spécifiques (OS) à savoir :

OS 1 :

Promouvoir des pratiques agricoles de qualité (intensification agroécologique économiquement durable, résilient aux impacts du changement climatique et sensible à la nutrition, sélection et production de semences de qualité certifiée, gestion intégré.

OS 2 :

Sensibiliser et accompagner la diversification de l'alimentation des populations vulnérables (en particulier les femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans).

OS 3 :

Renforcer la sûreté alimentaire et la sécurité sanitaire au niveau régional. **Renforcer et harmoniser les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS)** dans la région et développer le réseau de laboratoires de contrôle et de surveillance.

OS 4 :

Améliorer l'information des populations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans chaque État.



QUELLES THÉMATIQUES SERONT ABORDÉES LORS DE L'ATELIER RÉGIONAL ?

L'atelier régional, qui se tiendra du 14 au 16 juin 2023 à l'hôtel Le Labourdonnais Waterfront à Port Louis s'insère dans le cadre de la mise en œuvre de l'**Objectif Spécifique 3** du programme SANOI. Axé sur les politiques des laboratoires et le renforcement de leurs capacités, cet atelier de travail réunira plus d'une vingtaine de représentants des laboratoires de 4 États de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles).

Identification des enjeux et des contraintes régionaux

L'amélioration de la qualité et de la diversité des aliments disponibles pour les populations des États de l'océan Indien, est un des principaux défis à relever pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région. Le développement de filières permettant la mise à disposition d'une alimentation variée et saine aux consommateurs de l'Indianocéanie – dans un contexte insulaire où les surfaces agricoles utiles sont souvent une contrainte - ne peut s'envisager qu'à une échelle régionale. Par exemple, offrir une variété de fruits et légumes à des prix abordables tout au long de l'année, pour une majorité de la population, ne peut se faire que si des surfaces suffisantes de vergers et de cultures maraîchères sont mobilisées. Il en est de même pour les productions animales (volailles, œuf, porc...). Les volumes de production à mettre en œuvre pour atteindre des niveaux de prix compétitifs requièrent de disposer de moyens que seuls une approche régionale permet d'atteindre.

Si de telles capacités de productions ne sont pas développées, les produits « locaux » sont concurrencés par les importations (Inde, Afrique du Sud, Sri Lanka, Europe...). Cela augmente les besoins de contrôles aux frontières, entraîne des coûts additionnels, conduit à des situations de dépendance et constitue une entrave au développement économique des territoires.



QUELLES THÉMATIQUES SERONT ABORDÉES LORS DE L'ATELIER RÉGIONAL ?

La coopération - réponse commune pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments au niveau régional

Toutefois, le développement de filières régionales ne peut s'envisager que si, d'une part, des dispositifs de maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires sont en place dans les pays partenaires commerciaux et que, d'autre part, une reconnaissance mutuelle des contrôles officiels est à l'œuvre entre ces partenaires.

Sur le plan de la sécurité sanitaire des aliments, **le développement de filières fonctionnant en circuits « courts » doit permettre d'assurer une maîtrise des risques plus efficace**. Ainsi, les moyens à mettre en œuvre pour s'assurer que les normes soient respectées sur les micro-organismes pathogènes, les résidus (pesticides et médicaments vétérinaires) et les contaminants (mycotoxines, métaux lourds, etc.) doivent pouvoir être déployés de manière plus efficace.

Pour ce faire, il convient notamment que **la région dispose d'une infrastructure de laboratoires de contrôles officiels capables d'analyser des centaines de paramètres différents**. Le déploiement de telles capacités requiert des compétences scientifiques de pointe, sur un large spectre technique, ainsi que des bâtiments permettant de faire fonctionner dans des conditions optimales des équipements coûteux et fragiles. Dans ce contexte, il est évident que les États de la région doivent établir des priorités et à travailler en réseau, pour que les investissements humains et matériels soient utiles.

LES OBJECTIFS DE L'ATELIER



MISE EN RÉSEAU

Fournir un espace d'échanges techniques aux principaux acteurs du domaine de l'analyse alimentaire (avec un focus « sécurité sanitaire des aliments»). Le but est de progresser dans la réflexion initiée au niveau régional depuis plusieurs années et confirmer les axes prioritaires de développement et de coopération



ÉTAT DES LIEUX

Initier un inventaire détaillé des compétences et capacités existantes pour les analyses alimentaires, en particulier pour la détection des résidus. Cet inventaire pourra servir de point de départ au développement d'une base de données partagée qui puisse devenir un outil au service de toutes les autorités compétentes des États de la COI.



IDENTIFIER LES BESOINS

Faire un état des besoins à court et moyens termes, et ainsi définir en commun un plan d'action détaillé pour les principaux domaines d'analyse, ainsi qu'un calendrier d'activités de renforcement pour les 20 mois à venir dans le cadre du programme SANOI.



A PROPOS

L'Union européenne

Premier contributeur au soutien au développement international, l'Union européenne (UE) participe activement dans les actions liées aux questions nutritionnelles, Sanitaires et Phyto-Sanitaires (SPS) et le secteur agricole.

Cet engagement politique et opérationnel est décrit sous plusieurs plusieurs formes d'interventions au niveau bilatéral et régional dans la région de l'océan Indien.

Le Programme Régional d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SANOI) s'inscrit pleinement dans cette mobilisation de partenariat entre l'Union européenne et la Commission de l'océan Indien et 4 de ses États membres (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles). Mis en œuvre en partenariat avec la COI, le programme est financé par l'UE à hauteur de 16 millions d'euros et compte ainsi une dizaine de partenaires régionaux. Le soutien de l'UE permet aux partenaires au niveau national et régional, de lutter et réduire la malnutrition et l'insécurité alimentaire dans l'Indianocéanie.

Pour en savoir plus :

Site Web de la [délégation de UE](#).

Suivez l'UE à Maurice sur  [EU in Mauritius](#) et  [@EUAmbMauritius](#)



Commission de l'océan Indien




Créée en 1982, la Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq États membres : l'Union des Comores, la France (Réunion), Madagascar, l'île Maurice et les Seychelles.

Seule organisation régionale d'Afrique entièrement composée d'îles, elle défend les spécificités de ses États membres sur la scène continentale et internationale. Avec le soutien actif d'une douzaine de partenaires internationaux, la COI renforce la cohésion régionale grâce à divers projets de coopération sectorielle, y compris la sécurité alimentaire.

Fermement engagée en faveur du développement durable, la COI mène depuis plus de trente ans, l'action collective d'une région, l'Indianocéanie, vulnérable par nature et ambitieuse par choix.

Depuis 2018, la COI s'est impliquée dans la mobilisation régionale grâce au *Programme Régional de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel – PRESAN*). Ce programme stratégique vise entre autres à promouvoir l'augmentation de la production et de la productivité, de la compétitivité et du commerce inter-îles afin de créer les conditions d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle de long terme en Indianocéanie.

Pour en savoir plus :

Suivez la COI :  [@commissionoi](#),  [@commission_coi](#) et  [Commission_oceanindien](#), Visitez le [siteweb](#)



CONTACT

Communication SANOI

Pascaline ALEXANDRE

Communication

Programme SANOI

Tél : +230 5756 5267

Email : pascaline.alexandre@outlook.com / pascaline.alexandre@gmail.com

Union européenne

Corinne PAYA

Press and Information Officer

Délégation de l'Union européenne auprès de la République de Maurice

Tél: (O) +230 207 15 15 - (M) +230 5 509 20 36

Email : delegation-mauritius-press@eeas.europa.eu

Unité de communication de la COI

Gilles RIBOUET

Responsable de la Communication

Commission de l'océan Indien

Tél: (+230) 402 61 00

Email: communication@coi-ioc.org